

DEC140406DR03

Décision portant nomination de Mme Aurore Gelin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Mme Joëlle Wiels, directrice de l'unité UMR8126;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Source Non Scellée délivrée à Mme Aurore Gelin le 21 novembre 2012 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 11 septembre 2013

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Aurore Gelin, TCN, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2 : Missions¹

Mme Aurore Gelin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Aurore Gelin sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 avril 2014

La directrice d'unité
Joëlle Wiels

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de Gustave-Roussy

Visa du Président de l'Université Paris-Sud 11